

DOUANES

11.1. La Commission européenne alloue des ressources annuelles à l'État belge pour financer le fonctionnement des services douaniers. Or, ces ressources ne sont que partiellement affectées aux missions douanières. Votre parti est-il prêt à réorienter l'entièreté de ces fonds aux missions de contrôle douanier ?

11.2. Au cours des derniers mois, les agents de l'Administration générale des Douanes et Accises ont participé activement à la lutte contre le terrorisme. Or si une prime de risque (allocation pour port d'armes) leur est accordée, son montant (49 € brut par mois) est très faible au regard des risques encourus et en comparaison des primes similaires accordées à d'autres fonctionnaires. Votre parti est-il favorable à la revalorisation de cette prime de risque pour les douaniers ?

Ecolo (2)	cdH (5)	MR (6)	DéFI (11)	PTB (12)	PS (17)
<p>11.1. Oui.</p> <p>11.2. Oui. Sur la base d'une évaluation préalable de coût et d'opportunité.</p>	<p>Pas de réponse à ces questions.</p>	<p>11.1. Nous sommes prêt à envisager la chose dans la mesure où des fonds supplémentaires seraient nécessaires pour assurer les missions de contrôle douanier de manière optimale. Il convient d'abord de réaliser une analyse de la question. L'objectif n'est pas d'impacter négativement d'autres activités pour lesquelles les fonds seraient actuellement affectés.</p> <p>11.2. Nous sommes favorables à la revalorisation de la prime de risque pour les douaniers qui participent de manière active à la lutte contre le terrorisme. Cette prime doit pouvoir couvrir entièrement le risque supplémentaire pour l'agent lié à l'implication dans ce type de contrôle et doit être comparée avec les bonnes pratiques en la matière dans les autres pays européens. De manière plus générale, le MR est favorable à ce que tous les fonctionnaires se trouvant dans des situations comparables professionnellement bénéficient des mêmes avantages pécuniaires.</p>	<p>11.1. DéFI souhaite que l'entièreté des rétrocessions allouées par la Commission européenne pour financer le fonctionnement des services douaniers soit réellement et intégralement affecté aux missions de contrôles douanier et accisiens afin d'éviter des sanctions européennes relatives au défaut de qualité desdits contrôles et partant une diminution du pourcentage des droits d'entrée rétrocédé ainsi que des amendes pouvant s'élever à plusieurs dizaines de millions d'euros.</p> <p>11.2. DéFI vu les compétences et exigences draconiennes en matière de défense et de sécurité qui sont venues s'ajouter depuis les attentats de mars 2017 ; vu les nombreuses exigences, les particularités et les spécificités propres aux métiers de l'AGDA qui, outre les compétences fiscales en matière de douanes et accises, exercent des compétences policières en matière d'infractions routières, compétences pénales (pouvoir de perquisition des lieux sans mandat (Loi générale des</p>	<p>11.1. Oui.</p> <p>11.2. Oui, tout en veillant à éviter une multiplication du nombre de primes, qui sont souvent de la rémunération précaire par rapport au salaire principal.</p>	<p>11.2. Pour le PS, il semble logique que les agents des services publics soumis à des risques équivalents dans le cadre de leur fonction bénéficie d'un régime similaire.</p>

DOUANES

Ecolo (2)	cdH (5)	MR (6)	DéFI (11)	PTB (12)	PS (17)
			<p>douanes et accises) et d'arrestation des personnes (Procédure Salduz} auxquelles s'ajoutent des compétences environnementales, régionales, des compétences de sécurité alimentaire, de communication ...</p> <p>Il semble dès lors légitime, conformément aux dispositions de l'A.R. du 25/10/2013 relatif aux nouvelles carrières et de ses arrêtés modificatifs du 13/07/2017, de valoriser pécuniairement dans les échelles barémiques existantes les fonctions sécuritaires, fiscale et judiciaires qu'exercent réellement tous les agents concernés des niveaux B, C et D de l'Administration Générale des Douanes et Accises.</p> <p>La majoration de la prime de risque constituera un plus mérité.</p>		